

## **SALAIRES :** **pas grand-chose pour la catégorie C ...** **rien pour les autres !!**

**La question des salaires et du pouvoir d'achat est la première des préoccupations de tous les personnels, quelque-soit leur catégorie.**

Depuis de nombreuses années, l'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, de l'essence et de nombreux produits de première nécessité impactent les budgets de tous les salariés. Notamment celui des plus bas et moyens salaires.

La réponse du gouvernement est de mettre en place des mesures catégorielles. Mais ces mesures sont loin du compte. Elles sont très insuffisantes pour les catégories C, et rien pour les B et les A.

### **Relèvement de l'indice minimum de traitement au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Contraint par la hausse de l'inflation, le gouvernement a du revaloriser de 2,2% le SMIC, ce qui a obligé la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques d'annoncer le relèvement de l'indice minimum de traitement à l'IM 340.

En effet les nouvelles grilles indiciaires du début de la catégorie C, censées s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2022, n'étaient plus valables avant même leur mise en œuvre !

#### **Dès 2022 :**

► **Grille indiciaire du grade C1 (Adjoint Administratif) :** ce grade passe de 12 à 11 échelons et la durée de carrière de 25 ans à 19 ans. La durée des échelons de 1 à 6 est réduite à 1 an.

► **Grille indiciaire du grade C2 (Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe) :** ce grade comprend toujours 12 échelons mais sa durée passe de 25 ans à 20 ans. La durée des échelons de 1 à 6 est réduite à 1 an.

► **Grille indiciaire du grade C3 (Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe) :** revalorisation des deux premiers échelons du C3 mais la durée reste la même dans l'ensemble de la grille.

► **Attribution exceptionnelle d'une bonification d'ancienneté d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour l'ensemble de la catégorie C :** concrètement, cela va permettre une accélération du changement d'échelon, variable en fonction de l'ancienneté de chaque agent dans son échelon et les nouvelles grilles.

### **19 ans de carrière = + 196 euros : INADMISSIBLE !!**

En refusant de revaloriser toute la grille indiciaire et en poursuivant son tassement, nous arrivons à ce constat : un agent de catégorie C qui atteindra le sommet de son premier grade, après 19 ans de carrière, verra son salaire augmenter de 196 euros bruts seulement !

Ce tassement enferme les agents dans une grille qui ne fait pas rimer automatiquement avancement ou promotion avec augmentation **significative** de salaire.

Avec une perte sèche de plus de 21 % de pouvoir d'achat depuis 2000, le Gouvernement poursuit sa politique de réduction de la dépense publique et fait subir à des millions d'agents les hausses régulières de l'inflation.

Pour le SPASEEN-FO, seule la revalorisation de la valeur du point d'indice permet à chaque agent de compenser a minima l'inflation. Une indemnité inflation (100 euros pour solde de tout compte et pas pour tous) ou de maigres points d'indice pour le bas de la grille de catégorie C exclut des millions de fonctionnaires et agents publics.

Au contraire, dans notre ministère, le gouvernement choisi d'augmenter le régime indemnitaire de manière inégalitaires, laissant sur le côté de nombreux collègues.

### **Pour le SPASEEN-FO, l'urgence reste la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et ce d'autant plus que l'inflation devrait se poursuivre en 2022.**

Avec sa fédération de fonctionnaires FO Fonction publique, le SPASEEN-FO exige des mesures immédiates et de véritables négociations pour toutes et tous pour :

- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 21% a minima,
- la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire (C, B et A) offrant une vraie perspective de carrière conformément à l'esprit du statut général des fonctionnaires,
- l'augmentation concomitante des salaires pour les agents publics, titulaires et contractuels.

**Le SPASEEN-FO soutient toutes les mobilisations pour renforcer le rapport de force, pour défendre les droits des personnels, l'augmentation des salaires et des moyens pour notre administration et pour l'École, l'abrogation des contre-réformes.**

**Ensemble, réunissons nous avec les personnels et en heure d'information syndicale !**

